

21-05-2021

Chers refuges partenaires,

Au cours des dernières semaines, Santé publique Ottawa (SPO) a remarqué une augmentation du nombre de membres du personnel de refuge ayant obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 ou ayant été identifiés comme des contacts étroits d'un(e) client(e). Bien que le nombre d'éclosions dans les refuges ait diminué au cours des derniers mois, la COVID-19 est encore très présente dans notre communauté. En fait, étant donné la forte présence des variants préoccupants (VP) dans la communauté, qui ont le potentiel d'accroître la transmissibilité, il demeure de la plus haute importance de veiller à ce que les pratiques exemplaires en matière de prévention et contrôle des infections (PCI) et de gestion des éclosions soient strictement respectées afin de réduire les risques de transmission du COVID-19.

Le personnel doit être au courant des mesures appropriées de PCI qu'il peut prendre sur le lieu de travail et à la maison. Le jeudi 13 mai, la province de l'Ontario a prolongé jusqu'au 2 juin l'ordre de séjour au domicile à l'échelle de la province. Cela oblige tout le monde à rester à la maison, sauf à des fins essentielles, comme aller à l'épicerie ou à la pharmacie, accéder aux services de soins de santé (y compris se faire vacciner), faire de l'exercice en plein air ou pour un travail qui ne peut être effectué à distance. L'objectif est de réduire les risques de transmission ultérieure et de protéger ceux qui ne peuvent pas travailler à domicile, comme le personnel des refuges, ainsi que leurs clients, collègues et familles.

En collaboration avec nos partenaires du système de santé et Ottawa Inner City Health (OICH), SPO continue de distribuer des vaccins à autant de personnes que possible, aussi rapidement et efficacement que possible. La vaccination des clients et du personnel est en cours et constitue un élément important de la gestion de la pandémie de COVID-19. La vaccination à elle seule est insuffisante pour atténuer les risques, et SPO souhaite vous rappeler les mesures de PCI recommandées qui continuent d'offrir la meilleure protection contre la transmission du virus :

- Le personnel doit porter un équipement de protection individuelle (EPI) correctement ajusté, notamment un masque médical et une protection oculaire (comme un écran facial ou des lunettes) en tout temps pour les interactions avec la clientèle et les autres membres du personnel.
- Il faut encourager les membres de la clientèle à porter un masque ou un couvre-visage en tout temps lorsqu'ils utilisent les espaces partagés comme les salles communes, les couloirs, les ascenseurs, les entrées, etc.
- Une distance physique de 2 m doit être maintenue entre toutes les personnes, et des barrières sont utilisées lorsque cela n'est pas possible (p. ex., un panneau en plexi-verre).

Le personnel doit également continuer à considérer chaque interaction avec une autre personne, y compris les autres membres du personnel, comme un risque potentiel de contracter la COVID-19. Les refuges doivent s'assurer que le personnel est au courant des recommandations suivantes :

- Les membres du personnel doivent maintenir une distanciation physique de 2 mètres (6 pieds) dans les coins-repas, pendant les pauses, dans les zones fumeurs et dans tout autre endroit où ils peuvent se réunir.
- Les membres du personnel ne devraient pas partager de la nourriture, des boissons ou des cigarettes. Cette consigne est encore plus importante pendant les activités au cours desquelles ils sont appelés à enlever le masque (par exemple pour manger).
- Durant les pauses, y compris pour manger, boire ou aller aux toilettes, les membres du personnel peuvent enlever leur ÉPI en suivant les procédures normalisées; cependant, ils doivent le faire dans une zone séparée, en maintenant une distance de 2 mètres (6 pieds) par rapport aux autres.
- SPO recommande fortement de vous déplacer uniquement avec les personnes de votre ménage (ou si vous vivez seul, avec une ou deux personnes de soutien essentielles) afin de limiter les risques de transmission de la COVID-19.
- Les membres du personnel qui font du covoiturage doivent porter un masque, maintenir la plus grande distance possible à l'intérieur du véhicule et garder les fenêtres baissées (si le temps le permet).
- Des pratiques améliorées de nettoyage et de désinfection des surfaces souvent touchées doivent être mises en place (p. ex. tables, poignées de porte, chaises, etc.).
- Il faut se laver les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant à base d'alcool après avoir touché des surfaces potentiellement contaminées ou chaque fois que le masque et les lunettes de protection sont mis ou retirés.
- Le personnel doit être conscient qu'il doit rester à la maison et subir un test de dépistage s'il est symptomatique.

Nous sommes à une étape critique de cette pandémie. Il est plus important que jamais que tous, collectivement, restent vigilants en appliquant ces mesures. SPO continue de travailler en étroite collaboration avec la Ville d'Ottawa, Ottawa Inner City Health et ses partenaires du réseau des refuges afin de coordonner les interventions et de réduire les risques de transmission continue de la COVID-19.

Nous vous remercions de votre engagement continu à réduire les risques de transmission de la COVID-19 dans notre communauté. C'est grâce à nos efforts collectifs que nous pouvons nous assurer que le réseau des refuges et les personnes qui l'utilisent sont bien soutenus.

Sincèrement,



Vera Etches MD, MHSc, CCFP, FRCPC
Médecin chef en santé publique
Santé publique Ottawa